



INCIDENCE DU PPCR SUR LES GRILLES B À LA DGFIP

le Plus Petit Commun Rémunérateur

2016

+ 6 POINTS

AUGMENTATION UNIFORME
SUR LES 3 GRILLES DE LA
CATÉGORIE B

ÉCHANGE PRIME/POINTS

5 points

GAIN

4,63 €

BRUTS MENSUELS

COMPENSATION DE COTISATION

1 point

LES 5 POINTS TRANSFÉRÉS SONT
**DÉSORMAIS SOUMIS À RETENUE
POUR PENSION** CE QUI N'ÉTAIT
PAS LE CAS DANS L'INDEMNITAIRE.

**LE 6^{ème} POINT NE FAIT DONC QUE
COMPENSER LES COTISATIONS**

2017

AUGMENTATIONS ALLÉCHANTES DES GRILLES

NOTAMMENT DE CERTAINS ÉCHELONS :

C2 9^{ème} + 23 POINTS

C1 9^{ème} + 21 POINTS

CP 9^{ème} + 23 POINTS

DÉCLASSEMENT GÉNÉRAL

HORMIS LE PREMIER ÉCHELON DE
CHAQUE GRADE RECLASSÉS À
ÉQUIVALENCE, TOUS LES AUTRES SONT
RECLASSÉS A L'ÉCHELON INFÉRIEUR
DANS LES NOUVELLES GRILLES

ÉCHELONS FANTÔMES

LES PREMIERS ÉCHELONS DE C1 ET CP
AUGMENTENT DE 14 ET 18 POINTS
MAIS NE COMPORTENT **AUCUN AGENT**

SEULS LES C2 1^{er} ÉCHELON SONT
RECLASSÉS À ÉQUIVALENCE AVEC UN
GAIN DE 7 POINTS. IL N'Y A QUE 182
STAGIAIRES DANS CE GRADE
ÉCHELON EN 2015

2018

DERNIÈRES AUGMENTATIONS PRÉVUES AU PROTOCOLE

CONTRÔLEURS 2^{ème} CLASSE

ENTRE 1 ET 6 POINTS

3 POINTS

EN MOYENNE SUR

L'ENSEMBLE DE LA GRILLE

CONTRÔLEURS 1^{ère} CLASSE

ENTRE 0 ET 5 POINTS

2,5 POINTS

EN MOYENNE SUR

L'ENSEMBLE DE LA GRILLE

SAUF LES 3 PREMIERS ÉCHELONS
QUI AUGMENTENT DE 8 OU 9 POINTS
MAIS QUI NE COMPORTENT

AUCUN AGENT

CONTRÔLEURS PRINCIPAUX

ENTRE 0 ET 5 POINTS

3 POINTS

EN MOYENNE SUR

L'ENSEMBLE DE LA GRILLE

**À CE STADE, ON EST BIEN LOIN DE LA RÉFORME AMBITIEUSE
DES GRILLES CLAMÉE HAUT ET FORT PAR LA MINISTRE DE
LA FONCTION PUBLIQUE ET RELAYÉE PAR LES SIGNATAIRES
DU PROTOCOLE !**

CERISE SUR LE GÂTEAU

LES CHANGEMENTS DE GRADES À LA SUITE DE CONCOURS PROFESSIONNELS OU DE TABLEAUX D'AVANCEMENT SE TRADUISENT DANS LA TRÈS GRANDE MAJORITÉ DES CAS PAR UNE PERTE D'ANCIENNETÉ

CONTRÔLEUR 2° CL-9° ECH

30 MOIS D'ANCIENNETÉ

AUJOURD'HUI

RECLASSÉ C2-9 AVEC
6 MOIS D'ANCIENNETÉ

AVEC LA RÉFORME

C1-8 AVEC 32 MOIS D'ANCIENNETÉ
DANS UN ÉCHELON A 3 ANS

PERTE
10 MOIS

CONTRÔLEUR 2° CL-10° ECH

32 MOIS D'ANCIENNETÉ

AUJOURD'HUI

RECLASSÉ C1-10 AVEC
1,5 MOIS D'ANCIENNETÉ

AVEC LA RÉFORME

C1-9 AVEC 34 MOIS D'ANCIENNETÉ

PERTE
3,5 MOIS

CONTRÔLEUR 2° CL-11° ECH

30 MOIS D'ANCIENNETÉ

AUJOURD'HUI

RECLASSÉ C1-11 AVEC
6 MOIS D'ANCIENNETÉ

AVEC LA RÉFORME

C1-10 AVEC 30 MOIS D'ANCIENNETÉ

PERTE
12 MOIS

POUR LE PASSAGE À CONTRÔLEUR PRINCIPAL C'EST PIRE ENCORE !

CONTRÔLEUR 1° CL-10° ECH

24 MOIS D'ANCIENNETÉ

AUJOURD'HUI

RECLASSÉ CP-6 AVEC
12 MOIS D'ANCIENNETÉ

AVEC LA RÉFORME

CP-5 AVEC 16 MOIS D'ANCIENNETÉ

PERTE
20 MOIS

CONTRÔLEUR 1° CL-11° ECH

24 MOIS D'ANCIENNETÉ

AUJOURD'HUI

RECLASSÉ CP-7 AVEC
18 MOIS D'ANCIENNETÉ

AVEC LA RÉFORME

CP-6 AVEC 24 MOIS D'ANCIENNETÉ

PERTE
18 MOIS

CONTRÔLEUR 1° CL-12° ECH

24 MOIS D'ANCIENNETÉ

AUJOURD'HUI

RECLASSÉ CP-8 AVEC
18 MOIS D'ANCIENNETÉ

AVEC LA RÉFORME

CP-7 AVEC 18 MOIS D'ANCIENNETÉ

PERTE
1 ÉCHELON

**TOUS CES EXEMPLES NE SONT PAS PRIS AU HASARD,
ILS REPRÉSENTENT LA MAJORITÉ DES CHANGEMENTS DE GRADES À L'INTÉRIEUR DE LA CATÉGORIE B.
AUTREMENT DIT, C'EST LE RALENTISSEMENT DES CARRIÈRES À COMPTER DE 2017
QUI VA FINANCER LE SAUPOUDRAGE DES GRILLES**

CRÈME SUR LA CERISE SUR LE GÂTEAU

**UN PROJET DE DÉCRET VISE, À COMPTER DU 01/01/2016, À INSTITUER UN CADENCEMENT UNIQUE
D'AVANCEMENT D'ÉCHELON, ET DONC À SUPPRIMER LES GAINS DE MOIS ANNUELS POUR TOUTE LA CATÉGORIE B.**

**LES ADEPTES DE LA FIN DE LA NOTATION VONT POUVOIR SE RÉJOUIR,
CELA TOMBE BIEN, CE SONT LES MÊMES QUI ONT SIGNÉ LE P.P.C.R.**